

## Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 25 Septembre 2014

2014/098

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq Septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 19 Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

**Étaient présents :** Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :** Olivier DUVAL (procuration à Michèle DEBONO), Gaëlle LOIT (procuration à Élisabeth LEGRAND), Catherine CAUDIN (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/09/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/09/07

**OBJET : DÉNOMINATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS PAPILLON ».**

Rapporteur : Thierry BILLORE – 6<sup>ème</sup> adjoint aux travaux

Il s'agit de dénommer la voie unique desservant le lotissement de 15 parcelles « le Clos Papillon » en bordure de la rue de Villechien.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**Considérant** qu'il serait souhaitable de conserver la même appellation pour la voirie afin d'éviter toute confusion dans l'adressage postal ;

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- de dénommer la future voie du lotissement *rue du Clos Papillon*



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
A. SÉVÊQUE

Date de l'affichage par  
extrait du compte-rendu  
de la séance le : 03/10/2014